



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Coronavirus: le Conseil d'Etat prend des dispositions préventives d'organisation

Compte tenu des récents développements, le gouvernement vaudois a été informé de manière complète sur la situation par le médecin cantonal. A ce stade, aucun cas avéré n'a été signalé sur le territoire cantonal. À titre préventif, le Conseil d'Etat a cependant validé les principes et l'organisation de la coordination des services de l'État, sous la responsabilité du médecin cantonal.

Le médecin cantonal dispose dès maintenant de l'appui stratégique et logistique de l'Etat-Major cantonal de conduite ; il est chargé de proposer au gouvernement toute mesure utile, en coordination avec tous les services concernés, notamment sanitaires et de protection de la population, pour répondre à d'éventuels impératifs accrus d'information, de prise en charge et de protection.

Pour rappel, deux lignes d'information sont mises à disposition par l'Office fédéral de la santé publique tous les jours de 8 h à 18 h:

- pour la population : +41 58 463 00 00

- pour les voyageurs : +41 58 464 44 88

Pour les professionnels du canton de Vaud (santé, administrations, écoles et entreprises), une Hotline INFOSANTE est mise en service au 0848 477 477, disponible tous les jours de 8 h à 20 h.

Une cellule ad hoc de communication média pour l'office du médecin cantonal et les services de la protection de la population a été mise sur pied. Toutes les demandes des médias sont à transmettre via les coordonnées suivantes :

- Mail : [media.coronavirus\(at\)vd.ch](mailto:media.coronavirus(at)vd.ch)

- Téléphone : + 41 79 771 83 54

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 février 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DJES, Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite